

**CONTRAT D'ENGAGEMENT-ANNÉE CULTURALE 2011**  
Souscription pour un Panier en binôme

**Entre l'Adhérent** (membre de l'AMAP « Les Paniers de La Pierre aux Fées »)

1 - Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

Et

2 - Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

**Et les producteurs :**

Jean-Pierre et Frieda Biolluz,  
616 route des Rocailles 74930 REIGNIER  
Tél : 06.33.69.95.36  
Courriel : [frieda-claude@hotmail.fr](mailto:frieda-claude@hotmail.fr)

Est convenu ce qui suit :

Pour la période du 01 Avril au 31 Décembre 2011 et pour un minimum de 40 semaines de livraisons.

**Les producteurs s'engagent :**

- à livrer au local Route des Rocailles à Reignier, deux jours de la semaine le mardi et le vendredi entre 18h00 et 19h30 un panier de légumes, produit de son exploitation, (ce panier correspondra globalement à la consommation moyenne d'une famille de 4 personnes), selon l'engagement pris à la signature du contrat,
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne),
- 
- à tenir les adhérents informés de l'état des cultures et de la vie de l'exploitation maraîchère,
- à encaisser les chèques de paiement remis par l'association "Les Paniers de la Pierre aux Fées" selon la fréquence indiquée dans le contrat.

**Le consommateur s'engage :**

- à venir prendre ou faire prendre **au lieu, jour et heures déterminés**, son panier hebdomadaire de produits du jardin,
- à accepter les aléas de la production dues aux intempéries, aux maladies etc...,
- à respecter le règlement interne de l'AMAP "Les Paniers de la Pierre aux Fées",
- à participer aux permanences des distributions selon les besoins de l'AMAP et en fonction de ses disponibilités,
- à aider l'agriculteur pour les tâches telles que : désherbage, plantation, montage ou entretien des serres, préparation des paniers, par exemple. Votre aide vous donnera une connaissance et une prise de conscience des réalités du terrain et permettra d'augmenter la qualité et la quantité des produits.
- à payer lors de la signature dudit contrat, l'intégralité de son abonnement aux paniers selon les modalités choisies par chèque ou en espèces.

L'association « Les Paniers de la Pierre aux Fées » a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de disfonctionnement.

Le montant du panier souscrit est de 920 euros pour la période. Veuillez cocher ci-dessous la modalité de paiement choisie :

- ◇ 1 chèque de 920 euros encaissé le 10 Février
- ◇ 5 chèques de 184 euros - échéances le 10 des mois de Février, Mars, Avril, Mai et Juin
- ◇ 10 chèques de 92 euros - échéances chaque 10 des mois de Février à Novembre.

**ORDRE DES CHEQUES** : Les paniers de la Pierre aux Fées

Fait en 3 exemplaires à ..... le .....

Signature de l'Adhérent 1

Signature du producteur

Signature de l'Adhérent 2

**Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne**  
Les Paniers de la Pierre aux Fées  
Siège social Mairie de Reignier  
Tél : 06.88.02.05.42

**Les producteurs**  
Jean-Pierre et Frieda Biolluz,  
616 route des Rocailles 74930 REIGNIER  
Tél : 06.33.69.95.36 - Courriel : [frieda-claude@hotmail.fr](mailto:frieda-claude@hotmail.fr)

<http://les-paniers-de-la-pierre-aux-fees.over-blog.com>